



**Les déchets ne sont pas une fatalité : je trie plus, je jette moins**

Nous sommes à une époque charnière. Le dérèglement climatique d'origine humaine est dans tous les esprits et toutes les conversations. Les déchets participent à ce phénomène. **Des politiques plus respectueuses de l'environnement, comme le recyclage et la valorisation des déchets, la promotion de l'économie circulaire, permettent de limiter directement les émissions de gaz à effet de serre. Le SICTOM est engagé depuis de nombreuses années dans cette politique à travers un Programme Local de Prévention des Déchets et le label «Territoire Zéro Déchet - Zéro Gaspillage».**

**La tarification incitative est également un outil au service de l'environnement, qui a montré son efficacité** et a fait ses preuves dans les collectivités françaises où elle a été mise en œuvre. **Dans celles-ci, les quantités d'emballages et papiers triés augmentent d'un tiers et les quantités de déchets non triés sont réduites d'un tiers.**

Suite à une consultation publique, vos représentants au SICTOM ont voté en novembre 2015 pour ce mode de financement (40 pour, 22 contre et 2 votes nuls). Une redevance incitative sera donc applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017 en remplacement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Vous avez déjà pu recevoir mi-2016 dernier une simulation individuelle de facture basée sur les relevés 2015.

**En réduisant et en triant mes déchets, je deviens acteur de ma facture.** De la même manière que pour la facture d'eau et d'électricité, la facture du service déchets sera basée sur votre consommation couplée à une part fixe. Celle-ci comprend de multiples services que je vous invite à découvrir à l'intérieur de ce journal.

Je suis conscient, ainsi que tous les représentants du SICTOM, que certains usagers vont payer plus cher, et que cette augmentation puisse générer du mécontentement. Mais en contrepartie d'autres verront leur contribution baisser. **C'est globalement une manière plus juste de financer le service dont le coût moyen par foyer est d'environ 250 € car le mode de facturation actuel basé sur la valeur locative de votre habitation est déconnecté du service rendu.**

# Le journal du SICTOM

TOUT SAVOIR SUR LA VIE DE NOS DÉCHETS



**64**

communes

**85 000**

habitants

**10**

déchèteries

[www.sictom-chateauneuf.fr](http://www.sictom-chateauneuf.fr)

**J'ajoute également que la faisabilité de la collecte en porte-à-porte des emballages sur tout le territoire sera étudiée au premier semestre 2017 pour une éventuelle application début 2018.**

L'enjeu environnemental de la gestion des déchets est tellement important que nous devons tous répondre présents. Notre avenir mais surtout celui des générations futures mérite que nous ayons dès aujourd'hui une attitude éco-citoyenne et cet engagement commence aujourd'hui avec vous.

**Daniel BRETON**  
Président

## SOMMAIRE

**LES SERVICES DU SICTOM**

**GRILLE TARIFAIRE 2017**

**CONSEILS PRATIQUES**



## CE QUE COMPRENNENT LES SERVICES DU



Le SICTOM, ce sont des services que tous connaissent :

- Fourniture, livraison et réparations de votre bac ou badge pour la collecte des ordures ménagères
- Mise en place, entretien de 90 colonnes pour les ordures ménagères, 205 points d'apport volontaire pour le papier, les emballages, le verre
- 10 déchèteries
- Collecte et valorisation des déchets recyclables et non recyclables

Mais également :

- Accueil et conseils aux usagers
- Animations jeune public
- Conseils et accompagnement à la réduction et à la bonne gestion de ses déchets ménagers
- Fourniture de services et outils tels que guides pratiques, autocollants stop-pub, composteurs, broyage de branches


**En cas d'afflux important à l'accueil du SICTOM, il est possible que la ligne téléphonique soit ponctuellement saturée. Merci d'adresser vos demandes par courriel :**


[sictom@sictom-chateauneuf.fr](mailto:sictom@sictom-chateauneuf.fr)

## GRILLE TARIFAIRE POUR LES PARTICULIERS

Levées et dépôts comptabilisés du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017

Ces tarifs sont valables pour toutes les communes desservies par le SICTOM, SAUF le territoire de la Communauté de Communes des Loges au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La Communauté de Communes des Loges comprendra alors les communes suivantes : Bouzy-la-Fôret, Châteauneuf-sur-Loire, Combreaux, Darvoy, Donnery, Fay-aux-Loges, Ingrannes, Jargeau, Saint-Denis-de-l'Hôtel, Saint-Martin-d'Abbat, Seichebrières, Sully-la-Chapelle, Sury-aux-Bois, Vitry-aux-Loges, Férolles, Ouvrouer-les-Champs, Sandillon, Sigloy, Tigy, Vienne-en-Val. Les tarifs applicables sur le périmètre de la Communauté de Communes des Loges au 1<sup>er</sup> janvier 2017 seront votés d'ici la fin de l'année par les élus de la Communauté de Communes.

	1	2	Facturé en 2017	Facturé en 2018**
	Part accès aux services du SICTOM*	Part moyen de collecte selon le volume de la poubelle (comprenant 17 levées)	Coût annuel Total 1 + 2	Prix levée au-delà du seuil
Bac de 80 litres	89,88 €	102,12	192,00 €	2,76 €
Bac de 120 litres	89,88 €	137,88	227,76 €	3,24 €
Bac de 180 litres	89,88 €	191,52	281,40 €	3,96 €
Bac de 240 litres	89,88 €	245,16	335,04 €	4,68 €
Bac de 360 litres	89,88 €	352,44	442,32 €	6,12 €
*Je réside à Châteauneuf-sur-Loire	15,06 € pour le service de collecte hebdomadaire en porte-à-porte des emballages (bac jaune), sous réserve du vote de la Communauté de Communes des Loges.			

	1	2	Facturé en 2017	Facturé en 2018**
	Part accès aux services du SICTOM***	Part moyen de collecte pour le badge (comprenant 27 dépôts)	Coût annuel Total 1 + 2	Prix dépôt
Je possède le badge seul	89,88 €	50,70 €	140,58 €	0,60 € par dépôt au-delà du seuil
J'ai un badge et un bac pour les ordures ménagères	Payé sur la base du bac en fonction de son volume			0,60 € par dépôt dès le premier dépôt

\*\* En 2018, je réglerai également la part accès aux services du SICTOM et la part moyen de collecte pour l'année 2018.

\*\*\* Je réside à Châteauneuf-sur-Loire et dispose uniquement d'un badge pour la collecte de mes ordures ménagères. Celles-ci n'étant pas collectées en porte-à-porte, je ne peux pas disposer de la collecte en porte-à-porte pour les emballages (bac jaune).

### VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL, UNE ADMINISTRATION ?

Les déchets de vos activités collectés par le SICTOM seront soumis à une grille tarifaire dédiée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Une communication spécifique vous sera adressée. Renseignements complémentaires auprès du SICTOM.

### MODALITÉS DE RÈGLEMENT DE LA REDEVANCE

2016 : dernière année de paiement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Si je suis mensualisé pour le paiement des mes impôts, je peux faire une demande de modulation de mes prélèvements sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) pour la prise en compte de la suppression de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en 2017.

**2017**  
**AVRIL**

À partir d'avril 2017 : envoi des factures papier au domicile des usagers.

3 solutions pour régler la redevance :

Prélèvement en 3 fois (modalités d'adhésion communiquées début 2017)

Chèque ou virement à l'ordre du Trésor Public

Carte bancaire sur internet

Si je dispose de bacs collectifs (affectés à plusieurs logements), la redevance sera envoyée au bailleur ou syndic, avec une répartition dans les charges locatives.

Pour les propriétaires en 2017 : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères n'apparaît plus sur la taxe foncière que vous recevez puisque vous réglez à présent le service via une redevance.

### NOUVEL HABITANT DU TERRITOIRE ?

Pensez à bien signaler au SICTOM votre nouvelle adresse pour la mise à jour de votre dossier.

### VOUS DÉMÉNAGEZ ?

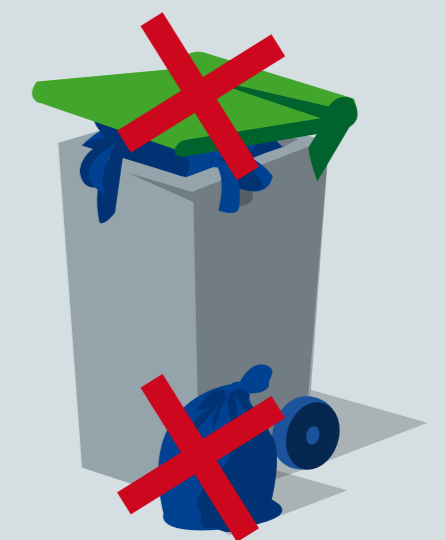
Merci de nous contacter également pour la clôture de votre dossier. La facture du service sera calculée en fonction de la période d'occupation du domicile.

Attention, si vous ne prévenez pas le SICTOM, votre dossier ne sera pas archivé et les levées et dépôts effectués par d'autres usagers à l'aide de votre bac ou de votre badge vous seront facturés.

## RAPPEL POUR LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS

Seuls les bacs dont le couvercle est totalement fermé seront collectés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le règlement de collecte sur le site internet du SICTOM.



# CONSEILS PRATIQUES

## LES OUTILS POUR SUIVRE ET MAÎTRISER SA FACTURE

Grâce à des gestes simples (composter ses déchets biodégradables par exemple), je peux réduire le volume de ma poubelle et maîtriser le montant de ma facture.



J'achète malin  
(pas de suremballages  
par exemple)



Je composte



J'utilise  
un Stop pub



Je trie  
mes déchets

ma poubelle  
réduite de  
50%



## RETOUR SUR LES INTEMPÉRIES DU PRINTEMPS

Lors des intempéries qui ont touché la région au printemps dernier, le SICTOM est intervenu pour mettre à disposition des communes sinistrées des bennes de déchèteries. Un budget de 30 000€ a été ainsi consacré à l'aide aux usagers pour la gestion de leurs déchets post-crise.

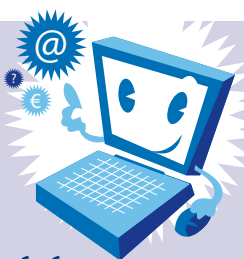
## RESTEZ CONNECTÉS !

Je retrouve tous les conseils et services proposés par le SICTOM à l'adresse suivante :

[www.sictom-chateauneuf.fr](http://www.sictom-chateauneuf.fr)

Pour suivre toute l'actualité du SICTOM, je peux m'abonner à la Newsletter. Je peux aussi créer mon compte personnel depuis le site internet du SICTOM (informations concernant mon bac ou mon badge, mes levées et dépôts, l'historique de mes factures).

Le simulateur en ligne peut également m'aider à connaître le montant de ma facture à venir en fonction du nombre de levées et dépôts et du volume de mon bac.



## ET CE DÉCHET, J'EN FAIS QUOI ?

Actuellement, près de 38% des emballages collectés par le SICTOM sont des erreurs de tri. Les guides ou mémos permettent de prendre connaissance des règles générales de tri des déchets.

Mais que faire lorsqu'un déchet ne s'y trouve pas ? Avec le moteur de recherche « Et ce déchet ? J'en fais quoi ? » accessible sur le site internet du SICTOM, fini de se questionner ! Si un déchet pour lequel j'ai un doute ne s'y trouve pas, je le jette avec les ordures ménagères. Je peux informer le SICTOM pour que celui-ci soit ajouté au moteur de recherche.

Le journal du  
**SICTOM**

TOUT SAVOIR SUR LA VIE DE NOS DÉCHETS



64

communes

85 000

habitants

10

déchèteries

[www.sictom-chateauneuf.fr](http://www.sictom-chateauneuf.fr)

Directeur de la publication :  
Daniel BRETON

Rédaction :  
SICTOM Châteauneuf-sur-Loire

Conception et illustration :  
Benoît MATRION

Photos : SICTOM  
de Châteauneuf-sur-Loire

SICTOM  
de Châteauneuf-sur-Loire  
ZI Saint Barthélémy BP97  
45110 Châteauneuf-sur-Loire

# CONTACT

Tél. 02 38 59 50 25

Courriel :

[sictom@sictom-chateauneuf.fr](mailto:sictom@sictom-chateauneuf.fr)

Imprimé sur papier recyclé et encre végétale par IMPRIMERIE SAVIARD - Dépôt légal : Décembre 2016 - ISSN 2261-1320